

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON



3763995

Dénomination : SCIENTIFIC BRAIN TRAINING - SBT
n° de gestion : 2000B02665
n° d'identification : 432 681 427
n° de dépôt : A2010/006073
Date du dépôt : 11/03/2010
Pièce : procès-verbal du directoire du 13/12/2007

SCIENTIFIC BRAIN TRAINING
Société anonyme à Directoire et
Conseil de surveillance
Au capital de 289.076,40 euros
Siège social : 66 boulevard Niels Bohr - BP 2132
69100 VILLEURBANNE
432 681 427 RCS LYON

PROCES VERBAL DU DIRECTOIRE
DE LA REUNION DU 13 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept,

Le jeudi 13 décembre,

A 14 Heures.

Le Directoire de la société SCIENTIFIC BRAIN TRAINING s'est réuni en siège social sis 66 boulevard Niels Bohr - 69100 VILLEURBANNE, sur convocation de son Président.

Assistent à cette réunion :

Monsieur Michel NOIR, Président du Directoire,
Monsieur Franck TARPIN-BERNARD, membre du Directoire,
Monsieur Philippe STASSER, membre du Directoire.
Monsieur Bernard CROISILLE, membre du Directoire, est absent

Le Directoire, réunissant la présence effective de *trois* de ses membres, peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur Michel NOIR en sa qualité de Président du Directoire.

M. *Tarpin Bernard* est désigné comme secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté par le Directoire.

Le Président rappelle que le Directoire est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 41.296,60 euros décidée par le Directoire dans une décision du 31 octobre 2007 ;

- modification corrélative des statuts ;
- pouvoir en vue des formalités

Monsieur le Président rappelle que lors d'une réunion du 31 octobre 2007, le Directoire a émis, sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 15 octobre 2007, 206.483 actions nouvelles de nominale 0,20 euros assortie d'une prime d'émission de 14,80 euros par action, à libérer en numéraire et en intégralité lors de la souscription.

La souscription des actions nouvelles était réservée par préférence aux actionnaires qui pouvaient souscrire à titre irréductible à raison de 1 action nouvelle pour sept actions anciennes. Les actionnaires pouvaient également souscrire à titre réductible.

CONSTATATION DE LA REALISATION DEFINITIVE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le Directoire constate que les 206.483 actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites et libérés des versements exigibles.

Aucun avantage particulier n'ayant été stipulé lors de l'émission de ces actions, ces actions sont en conséquence des actions de catégorie O.

Les souscriptions ont été libérées en totalité et en espèces et la banque SOCIETE GENERALE, dépositaire des fonds, a établi ce jour le certificat de dépôts, prévu par la loi.

Le Président soumet à l'examen du Directoire l'ensemble des documents précités.

Le Président propose au Directoire de constater la réalisation définitive des augmentations de capital.

Après avoir pris connaissance des documents que son président lui a présentés, le Directoire, à l'unanimité, constate la réalisation définitive des l'augmentation de capital à la date du certificat du dépositaire, soit le 13 décembre 2007.

MODIFICATION DES STATUTS

Puis le Président propose de modifier corrélativement les statuts afin de prendre en considération l'augmentation de capital susvisée.

Le Directoire, à l'unanimité, décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 6 des statuts ainsi qu'il suit :

« **I – Apports**

/...

- par décision du Directoire en date du 31 octobre 2007, usant de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 octobre 2006, une augmentation de capitale d'une somme de QUARANTE ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT SEIZE EUROS ET SOIXANTE CENTIMES (41 296,60) a été réalisé,
ci41 296,60 €
soit, au total TROIS CENT TRENTE MILLE TROIS CENT SOIXANTE TREIZE EUROS (330 373 euros), ci.....330 373 €

II – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de TROIS CENT TRENTE MILLE TROIS CENT SOIXANTE TREIZE EUROS (330 373 euros) ; il est divisé en UN MILLION SIX CENT CINQUANTE ET UN MILLE HUIT CENT SOIXANTE CINQ (1 651 865) actions d'une valeur nominale de 0,20 euros chacune.

/... »

Le Directoire donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir les formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

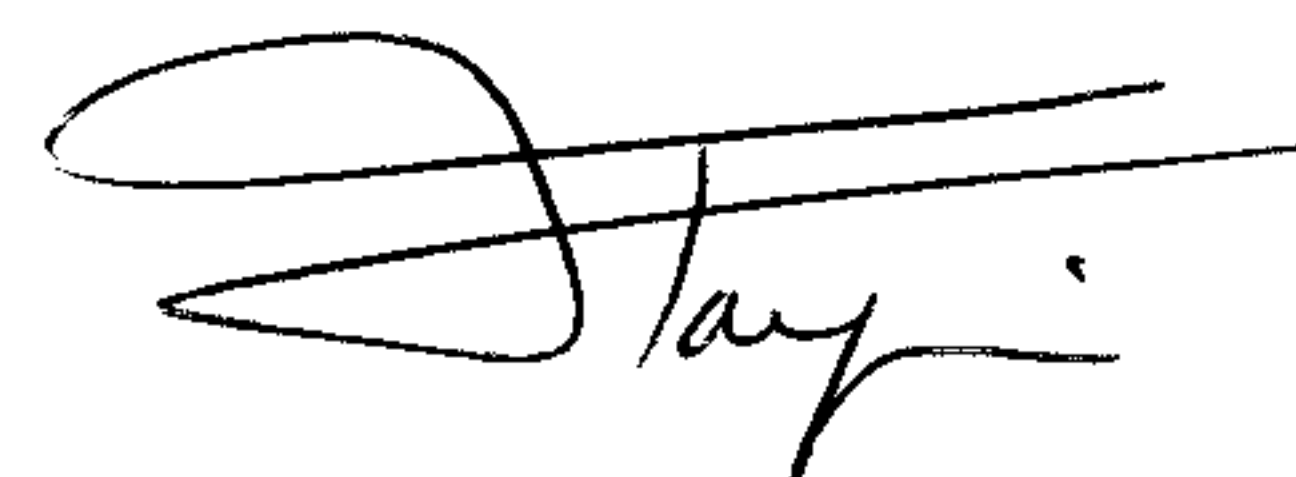
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un autre membre du Directoire.

Le Président



Un autre membre
du Directoire



Enregistré à : SIE DE VILLEURBANNE

Le 28/04/2008 Bordereau n°2008/533 Case n°21

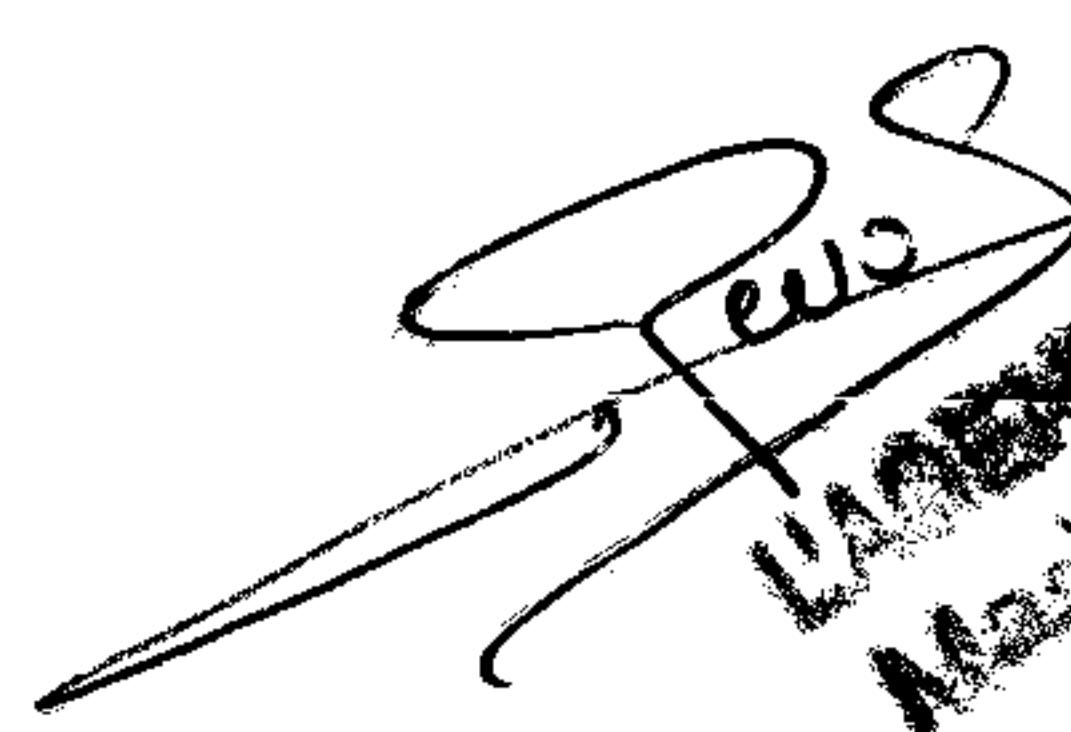
Enregistrement : 500 € Pénalités : 56 €

Total liquidé : cinq cent cinquante-six euros

Montant reçu : cinq cent cinquante-six euros

L'Agent

Ext 5780



L'AGENT DES IMPÔTS
Marie-Claire REVOL